

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Cognac

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Action n°2 :

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 5 fois par an.

Action n°3 :

Former l'ensemble des technicien·ne·s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°4 :

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Avenue de Latre de Tassigny - Boulevard Denfert Rochereau - Avenue Victor Hugo
Avenue Firino Martell - Rue de Pons
Boulevard de Paris
Rue Jean Jaurès - Boulevard de Chatenay

Action n°5 :

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : la gare, les écoles, collèges et lycées, les centres commerciaux, les lieux culturels (cinéma, théâtre...) et sportifs (piscine, stade...)

Action n°6 :

Créer un réseau d'itinéraires cyclables jalonnés inter-quartiers et d'agglomération.

Action n°7 :

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines.

Action n°8 :

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°9 :

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes.

Action n°10 :

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Action n°11 :

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Action n°12 :

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Action n°13 :

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Action n°14 :

Mener une réflexion sur la place du stationnement.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo**Action n°15 :**

Offrir du stationnement vélo sécurisé à la gare SNCF de Cognac
à la gare routière (place Gambetta)
sur la place d'Armes (marché), en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Action n°16 :

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

Action n°17 :

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Action n°18 :

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Action n°19 :

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Promouvoir une culture vélo**Action n°20 :**

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Action n°21 :

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Action n°22 :

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

Action n°23 :

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Action n°24 :

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales

à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Action n°25 :

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Action n°26 :

Créer une "journée sans voiture".

Action n°27 :

Créer une "fête du vélo".

Action n°28 :

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Action n°29 :

Inciter financièrement les entreprises à organiser des animations pro-vélo : auprès des acteurs de la filière Cognac par exemple.